



SOMMET AFRICITES
NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006
« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

N°	Session	Recommandations aux Ministres et gouvernements centraux
1	<i>Poverty and Hunger</i>	<p>1. Les gouvernements nationaux doivent faire de la lutte contre la pauvreté et la faim un des objectifs majeurs des politiques publiques africaines.</p> <p>2. Les gouvernements nationaux doivent mettre en place des mécanismes économiques pour accélérer l'intégration régionale à travers les unions régionales et sous-régionales, seuls moyens de palier à l'étroitesse des marchés nationaux.</p> <p>3. Les gouvernements doivent développer une solidarité régionale en matière de sécurité alimentaire, notamment dans le cadre des accords régionaux et sous-régionaux à l'instar des accords de solidarité exprimée dans le cadre de l'U.E.M.O.A et notamment dans le PAU.</p> <p>4. Les gouvernements doivent soutenir la mise en place d'une politique monétaire commune et du pacte de convergence des politiques économiques pour favoriser la maîtrise de l'inflation, l'intégration étant le meilleur moyen d'exploiter ce potentiel et de renforcer le poids économique sous-régional.</p> <p>5. Les gouvernements doivent mettre en place des structures d'encadrement et de promotion du monde rural pour une meilleure croissance de la productivité agricole ainsi que des mesures institutionnelles et opérationnelles de gestion durable et intégrée des ressources naturelles en général et spécifiquement des ressources en eau.</p> <p>6. Les gouvernements doivent s'engager à intégrer les plans de développement des collectivités locales aux politiques et programmes sectoriels de l'Etat et appuyer la mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre.</p> <p>7. Les gouvernements doivent développer une nouvelle génération de projets qui prennent assise sur les territoires communaux et les compétences des collectivités locales.</p> <p>8. Les politiques agricoles des pays doivent se baser sur un projet social et global de réduction de la dépendance aux importations, de l'augmentation durable des productions vivrières, de l'exploitation diversifiée des ressources animales, halieutiques et agricoles et de la réorientation de la recherche agronomique vers la satisfaction des besoins du secteur.</p> <p>9. Les ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage doivent s'engager à appuyer, en collaboration avec les collectivités territoriales, les infrastructures de distribution des produits agricoles, à promouvoir leurs exportations.</p> <p>10. Les ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage doivent mettre tout en œuvre pour consolider les mécanismes de financement durable de l'agriculture et du crédit agricole.</p>
2	<i>Universal primary Education</i>	<p>1. Les Etats centraux doivent procéder à la définition claire des compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales en matière d'éducation en reconnaissant à celles-ci l'essentiel des responsabilités en matière d'éducation primaire</p> <p>2. Les gouvernements nationaux doivent rendre l'éducation primaire obligatoire pour tous les enfants garçons et filles</p> <p>3. Ils doivent également allouer aux collectivités locales des ressources publiques de façon à leur permettre d'assurer l'accès à l'éducation primaires à tous ;</p> <p>4. Les responsables politiques nationaux doivent remédier au problème de la faible articulation entre les activités des communes et celles des services techniques déconcentrés de l'Etat chargés des questions de l'éducation et associer les communes à l'identification, à la préparation et à l'exécution des projets de nature à avoir une incidence directe ou indirecte en matière d'éducation primaire</p> <p>5. Il leur incombe également de mieux formuler et formaliser le rôle des associations des parents d'élève et les placer plus sous la tutelle des autorités locales et non des fonctionnaires de l'Etat de façon à ce que les spécificités locales soient mieux prises en compte ;</p> <p>6. Les gouvernements centraux doivent permettre la mise en place des mécanismes de concertation au niveau local, sous l'égide des autorités locales en vue d'une meilleure synergie avec les autres acteurs (ONG, associations de parents, directeurs d'écoles etc.) afin de mieux définir les priorités en matière d'éducation, de planifier et de coordonner les actions et les moyens à mettre en œuvre (humains, matériels et financiers).</p>
3	<i>Gender Equality</i>	<p>Central governments should :</p> <p>1. Endorse the seven forward looking strategic priorities identified by the Millennium Project Task Force on Gender equality and empowerment which focus on (i) Strengthening opportunities for post primary education for girls; (ii) guaranteeing sexual and reproductive health and rights, (iii) investing in infrastructure to reduce women and girl's time burdens and guaranteeing women's property rights, especially women's access to land in both rural and urban areas.</p> <p>2. Reform the Legal system to remove laws that are discriminatory to women's advancement and access to resources (law of succession, property rights) and going further to making sure that women's rights are upheld in practice by putting in place appropriate structures.</p> <p>3. Foster capacity building and awareness programmes for gender equity and equality at all levels. Including regular evaluations of municipal projects and programmes.</p> <p>Both with local governments :</p> <p>1 Development of Plans and strategies towards MDG attainments</p> <p>2 Provide conducive regulatory and policy frameworks that empowers women and ensures equitable participation in decision making, projects and programmes at all levels.</p> <p>3. Increase the representation and participation of women in the civic and legislative structures through mandatory quotas and other measures that to break the barriers and trigger positive change so that political participation increases.</p> <p>4. Promote Gender sensitive policies at all levels, local and central</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

4	<i>Infant mortality</i>	<p>1. La mortalité des enfants étant très liée à la pauvreté, les gouvernements centraux doivent faire de la lutte contre la malnutrition des enfants un des objectifs majeurs des politiques de santé publique.</p> <p>2. Les gouvernements centraux doivent s'engager dans l'amélioration des services sanitaires de base notamment en augmentant les équipements d'adduction d'eau et d'assainissement.</p> <p>3. Les gouvernements centraux doivent favoriser l'accès aux médicaments et aux thérapies de première nécessité pour lutter contre les maladies infantiles et le paludisme.</p> <p>4. Les gouvernements doivent s'engager dans la voie d'une politique de santé publique qui mette les femmes et les mères en situation d'améliorer les connaissances sur leurs corps et les risques maternels et infantiles de certaines pathologies.</p> <p>5. Les gouvernements doivent lutter contre les pratiques sociales qui compromettent la vie des enfants et interdisent toutes les mutilations sexuelles telles que l'excision sur l'ensemble de leur territoire.</p> <p>6. Les ministres de la santé et de l'action sociale doivent généraliser la couverture de la vaccination systématique contre la rougeole et les maladies infantiles infectieuses les plus meurtrières parmi les enfants de moins de cinq ans</p> <p>7. Les ministres en charge de la santé et de la protection de l'enfance doivent élargir les mesures de prévention et de traitement peu coûteuses telles que l'allaitement au sein, la réhydratation par voie orale etc...</p> <p>8. Les ministres en charge de la santé et de la protection de l'enfance doivent renforcer la campagne de lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles.</p>
5	<i>Maternal Health</i>	<p>1. There should be urgent and intensified political commitment for policy formulations and strategy development</p> <p>2. Technical ministries should care for every mother and their newborn during pregnancy, childbirth and post partum/post natal period</p>
6	<i>HIV/AIDS malaria</i>	
7	<i>Environnement et développement durable</i>	<p>Central Government should place the three MDG7 targets (sustainable environment, water supply and sanitation and slums) as national priorities.</p> <p>They should define national strategies for each sector concerned by MDG7. These strategies, elaborated with all stakeholders concerned, constitute frameworks in which local strategies and action plans can be designed and implemented.</p> <p>They should recognise the role of local authorities and take the necessary actions to effectively <u>decentralise government functions</u>, supported by adequate resource flows (financial and technical), from the national to the local level to support MDG 7 targets.</p> <p>They should implement, through their decentralised services, an effectiveness technical support to local authorities</p> <p>They should improve governance by promoting principles already recognized by all governments: subsidiarity, equity, efficiency, transparency and accountability, civic engagement and citizenship, and security of individuals and their living environment.</p> <p>To reach target 9, they should ensure environmental management is integrated into all sectoral policies</p> <p>To reach target 10 they're waited to :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Develop a strong coordination between the numerous ministers concerned by the water supply and sanitation sectors and an effectiveness leadership, to ensure sustainable policies and strategies ▣ Take concrete actions to improve water governance through policies and legislation that promote effective use of existing resources and active participation of all stakeholders ▣ Put in place at national level a cross subsidy mechanism based on user fees and tax payer subsidies, to ensure an access to WS&S services for disadvantaged areas (slums and peri-urban areas, small towns and rural areas) <p>To reach target 11 they should recognise slums as entire parts of the cities and take them into account in cities development strategies (CDS)</p>
8	Global Partnership	<i>Pas de recommandations aux ministres (développer / responsabilité sur politiques globales et relations aux institutions internationales et aux bailleurs de fonds)</i>
9	Planning and programming	<i>Pas de recommandations aux ministres</i>
10	Accès aux services essentiels	<p>1. Les gouvernements centraux doivent appuyer la mise en place de dialogues nationaux associant tous les acteurs dans l'identification des besoins de services et l'élaboration des politiques de fourniture de services essentiels.</p> <p>2. Les gouvernements sont invités à soutenir tous les programmes d'actions validés au sein de ces processus de dialogues et mettre en œuvre les moyens administratifs, humains et financiers nécessaires pour assurer la bonne exécution de ces actions</p> <p>3. L'ensemble des ministres doivent collaborer pour instituer un cadre de gouvernance économique et financière reposant sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les services essentiels ont un coût. L'équilibre économique et financier des services essentiels est la condition première pour garantir l'extension, le fonctionnement durable et la qualité des services · Les infrastructures de premier établissement doivent être financées en majorité par la fiscalité, qui peut être anticipée par de l'emprunt public, en mobilisant prioritairement l'épargne locale · Les revenus perçus sur les usagers des services doivent au moins couvrir les charges d'exploitation et de maintenance des services, et si possible les charges de renouvellement · Des mécanismes de péréquations et de subventions sont nécessaires pour garantir le principe de l'équité de la contribution pour chaque usager



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

11	Financement	<p>1/ Promouvoir progressivement le processus de décentralisation organisationnelle et fiscale : Cette définition précise des rôles des entités publiques implique la mise en place de réels transferts financiers, intervenant en fonctionnement et en investissement selon des modalités variables, afin de rendre pérenne le système de financement des collectivités. Il est à ce titre particulièrement important de réduire l'écart entre les responsabilités croissantes des collectivités locales et leurs moyens financiers. Des stratégies globales de décentralisation, des mécanismes de compensation pourraient être instaurés afin de permettre aux communes d'ajuster leurs ressources propres à leurs nouvelles charges. L'Etat devrait ainsi se diriger vers une politique contractuelle comme canal de financement des investissements des collectivités, reconnaissant ainsi une responsabilisation commune des deux entités dans la mise en place de financements croisés.</p> <p>2/ Accroître la taille du marché des collectivités locales : la taille insuffisante du marché des collectivités locales est souvent due au fait que l'essentiel des infrastructures et des services reste du ressort de structures centrales (office national de l'eau, agence de l'assainissement, société nationale d'électricité, etc..) qui sont dans la plupart des cas les premiers investisseurs publics dans les villes. Cela cause inévitablement une fragmentation fonctionnelle et géographique et engendre des difficultés dans la répartition des financements privés et publics. Si la tutelle administrative et financière exercée par l'Etat sur les collectivités pourrait s'orienter plus vers le conseil que le contrôle, cela permettrait sur le moyen terme d'accroître la taille du marché des collectivités mais aussi de participer à une plus grande efficacité des Institutions Financières Spécialisées (IFS).</p> <p>3/ Promouvoir de nouveaux outils contractuels : Des dispositifs de type contrats de ville, contrats d'agglomération permettent de proposer sinon des alternatives au processus législatif et réglementaire de la décentralisation, tout au moins l'opportunité de tester la capacité des collectivités à assumer des responsabilités croissantes. Ces outils peuvent ainsi appuyer efficacement les processus de décentralisation et le développement des marchés des collectivités locales.</p> <p>4/ Développer de façon pérenne les mécanismes de crédit aux collectivités : Les gouvernements, comme suggéré par la Banque Mondiale en 2003 à Yaoundé, pourraient encadrer mais également développer de façon pérenne des mécanismes de crédit aux communes (exemple tunisien ou sénégalais expérimentant mixage prêt – subvention, financement d'un programme pluriannuel d'investissement, mesures d'accompagnement, ...). Or, le développement pérenne du crédit aux communes dans les PED repose en grande partie sur l'adoption de la notion de financement des collectivités locales par différence avec celle de financement de projets (appréciation du risque différente mettant l'accent sur le risque emprunteur, sans toutefois sous-estimer le risque projet).</p> <p>5/ Favoriser le recours aux institutions financières spécialisées : Le recours à des institutions financières spécialisées (IFS) pour répondre aux besoins de financement des collectivités locales constitue aujourd'hui le modèle dominant dans les PRI et les PMA de la zone Afrique, Maghreb / Proche Orient et Amérique du Sud. Ces IFS cumulent en général : des activités de crédit et des missions d'appui aux collectivités locales en matière de programmation des investissements et plus largement de renforcement institutionnel. Il est encore considéré que cette voie constitue la démarche la mieux à même de répondre aux besoins du secteur local à ces stades de développement.</p> <p>6/ Promouvoir les partenariats publics – privés au niveau local : Les gouvernements pourraient ainsi étoffer la réglementation pour la législation afférentes au recours à la sous-traitance pour les collectivités locales. En effet, il n'existe pour l'instant que peu de références à ces types de partenariat dans les textes régissant les marchés des collectivités locales, le cadre contractuel public – privé restant que peu développé. Inscire dans les statuts des collectivités cette possibilité leur permettrait de faire appel au secteur privé pour l'investissement local et la gestion des services publics locaux</p>
12	Gestion locale	<p>This situation appeals the central governments on the necessity to commit to the local authorities the entire mastery of the activities related to their competences on one hand, and on the other hand the package of resources corresponding to the increasing challenges in terms of public services. More precisely, it is to meet the following demands :</p> <p>1. Clearly define the respective competences (powers) of the central governments and the local governments based on the principles of subsidiarity, solidarity and complementarity, and, when the legislative texts exist, they must guarantee the true transfer of competences, particularly in land and tax management, and concerning infrastructures ;</p> <p>2. Clearly define the rules of the share of public resources between the central government and local governments, and to make sure the financial transfers to the municipalities ;</p> <p>3. Take heed to the clarification of the respective competences to the local governments and the decentralised technical services of the central government to the scale of the municipal territories in such a way that the territorial authority be recognized as the institution in charge of the planning and the coordination of local development and that the decentralised services are fully playing their role of backing-up and implementation ;</p> <p>4. Facilitate the involvement of the civil society associations in the process of collective decision-making and the implementation of the local political choices, particularly the formalization of the conditions and the spaces of this involvement ;</p> <p>5. Back up the setting up of discussion mechanisms at a national and local levels in order to bring a synergy between the stakeholders (central government, local governments, civil society organisations, businessmen et services providers) in a perspective of a collective and adequate definition of priorities, the planning and the coordination of the actions implementation ;</p> <p>6. Raise and encourage the involvement of local authorities in the formulation of public policies, particularly in the framework of the poverty reduction strategy papers elaboration ;</p> <p>7. Set up mechanisms for the evaluation and monitoring of public policies at central and local levels;</p> <p>8. Ensure that local governments are provided with adequate and sufficient staff;</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

	9. Set up an appropriate capacity building policy for elected local officials;
--	--



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

13	Participation des habitants	<p>1. Les gouvernements sont invités à procéder aux transferts effectifs des compétences et des ressources aux collectivités décentralisées pour le permettre de jouer pleinement leurs rôles dans les différents pays ;</p> <p>2. Ils sont invités à faire un effort conséquent pour mobiliser les ressources publiques indispensables pour couvrir les coûts de la participation.</p> <p>3. Les administrations centrales doivent s'organiser pour élaborer et mettre à disposition des statistiques fiables, résultats d'une co-construction et utilisables pour les élus locaux et les populations dans la perspective de la lutte contre la pauvreté ;</p> <p>4. Un effort particulier est attendu concernant la mise en cohérence entre les programmes sectoriels de développement au niveau national et les PDC et PDL</p> <p>5. L'amélioration de l'éducation des populations est indispensable pour les rendre capables de participer aux actions de développement (formation, éducation civique...)</p> <p>6. La lutte contre la corruption, qui constitue un frein au développement de l'Afrique, doit être une préoccupation de toutes les instances de gouvernement et d'administration centrale. La redevabilité doit être un principe de travail de l'Etat.</p> <p>7. Les gouvernements centraux et leurs législateurs sont invités à clarifier les lois et les méthodes encadrant la participation des populations aux débats nationaux et communaux concernant la définition des choix et des moyens alloués à la lutte contre la pauvreté.</p>
14	Associations d'habitants	<p><i>Pas de recommandations aux ministres</i></p>
15	Youth organisations	<p>Les gouvernements nationaux devraient élaborer de véritables politiques nationales en faveur de la jeunesse ET intégrer y la réalisation des OMD lorsque celle-ci existe</p> <p>Ils devraient s'appuyer sur les expériences existantes, tel que le programme YES ou d'autres devant être identifiés, pour créer des dispositifs d'insertion professionnelle par l'emploi qui soient adaptés tant au niveau nationale que local</p> <p>Ils sont invités à créer ou dynamiser des dispositifs nationaux d'appui aux initiatives des jeunes permettant à ces derniers d'être de véritables acteurs du développement local et des acteurs entier de la réalisation des OMD ;</p> <p>Ils pourraient reconnaître, appuyer et soutenir de façon plus énergique, concrètement les dynamiques associatives en cour intervenant sur la question de l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>La jeunesse doit être, pour les Etat du Nord et du Sud, un des axes prioritaire des politiques de coopération internationale avec des programmes cohérents, transversaux et ambitieux</p>
16	Women and democracy	<p>The Central Governments should endorse the seven forward looking strategic priorities identified by the Millennium Project Task Force on Gender equality and empowerment which focus on</p> <p><i>(i) Strengthening opportunities for post primary education for girls;</i></p> <p><i>(ii) guaranteeing sexual and reproductive health and rights,</i></p> <p><i>(iii) investing in infrastructure to reduce women and girl's time burdens and guaranteeing women's property rights, especially women's access to land in both rural and urban areas.</i></p> <p>The government should reform the Legal system to remove laws that are discriminatory to women's advancement and access to resources (law of succession, property rights) and going further to making sure that women's rights are upheld in practice by putting in place appropriate structures.</p> <p>Central governments are waited to ensure capacity building and awareness programmes for gender equity and equality at all levels. Including regular evaluations of municipal projects and programmes.</p>
17	Traditional and moral authorities	<p>Central Governments in consultation with local governments and the communities should devise formal means of reviving the institutions of traditional rulers.</p> <p>Central governments must provide appropriate legal instruments that recognise traditional rulers and local governments as partners in development.</p> <p>Policies should engender a healthy developmental relationship between local governments and traditional rulers.</p> <p>Appropriate policies to assist in building the capacity of the local governments to engage in a joint action with traditional rulers to promote equality of all sexes and women empowerment be formulated.</p> <p>Forward looking policies through the involvement of traditional rulers and local partners be put in place to ensure sustainable environment.</p>



SOMMET AFRICITES
NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006
« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

18	Business and finance community	<p>Central governments should create and promote a legally and lawfully attractive environment, favorable to the banking development activities implied the financial support to the poor populations in the decentralization of the banking and financial sector;</p> <p>They should create favorable conditions that enhance the development of Public and Private Partnership (3P)</p> <p>Central governments should ensure the local authorities' collateral security and the necessary follow-up to the meeting of the banking conditions</p> <p>Ministries should accelerate the decentralization implementation mostly regarding the financial autonomy of the municipalities, the direct provision of municipalities in financial resources that are granted them in the national budget, the instauration of internal and external assessment control mechanisms for the municipalities' management</p> <p>Central governments should give bonus on the interest rate which allows the private banking and financial activities regarding social projects</p> <p>They could raise a system of incentive rewarding to encourage urban development financing by private sector citizen.</p> <p>They should ensure the local authorities' collateral security from national and international financial institutions for local economic development partnership financing ,and facilitate local authorities to benefit from the international public and private financing.</p> <p>They should provide institutional support to citizen banks that contribute to the local investments financing to mitigate poverty adequately</p>
19	Local business and micro-credit	<p>Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) doivent être reconnues comme des entités importantes dans l'économie régionale, nationale et locale en Afrique. Les PME doivent être reconnues comme le premier réservoir d'emploi aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural en Afrique</p> <p>Il est important de reconnaître le micro-crédit comme un instrument essentiel dans le financement et le développement des PME en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique</p> <p>Les institutions et administrations centrales devraient associer aux politiques de développement du secteur des PME une politique sectorielle de soutien aux institutions de Micro-crédit, en adoptant des lois et décrets d'application des lois favorisant la création et le développement d'Institutions de Micro-crédit fiables, viables et solides</p> <p>Il est urgent d'adopter une fiscalité spécifique et attrayante en faveur des Institutions de Micro-crédit africaines en vue de favoriser leur émergence et leur appui aux PME (fiscalité de refinancement comprise)</p> <p>Les gouvernements centraux sont invités à défiscaliser ou réduire la fiscalité sur les intérêts et commissions appliqués par les Institutions de Micro-crédit à leurs clients et particulièrement aux PME.</p> <p>Les institutions centrales doivent élargir le champ d'action des Institutions de Micro-crédit aux services financiers novateurs: Micro-leasing, Micro-affacturation, Micro-assurance, etc</p>
20	NGOs	<p>Les gouvernements centraux doivent appuyer et promouvoir des comités multi acteurs à l'échelle locale, provinciale et nationale pour arbitrer les différents conflits fonciers ;</p> <p>Il revient aux autorités centrales de rendre visibles les informations urbaines de manière générale et celles relatives au foncier de manière particulière, en dépit du manque à gagner pour endiguer les spéculateurs qui sont d'autre que les communautés pauvres d'une part et pour pouvoir planifier le développement urbain et de l'habitat de manière juste et durable ;</p> <p>Les gouvernements centraux doivent parachever la politique de décentralisation et confier la gestion foncière véritablement aux autorités locales ;</p>
21	Workers unions and peasant organisations	<p>Les ministres sont appelés à adopter un cadre politique et législatif qui favorise l'autonomie des autorités locales, renforce leur capacité de gestion et leur légitimité démocratique</p> <p>Ils sont invités à adopter des politiques nationales qui permettent aux autorités locales de définir et de mettre en œuvre des politiques pour développer l'accès aux services de base</p> <p>Ils sont invités à soutenir les dynamiques d'intégration régionale, qui devrait aider les pays à gérer les forces au niveau mondial</p> <p>Dans le cadre de l'intégration régionale, les ministres sont invités à renforcer les objectifs sociaux, à travers une plus grande démocratie et le dialogue social.</p>



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

22	Academic and researchers	<p>Central governments must formulate national policies that recognise the important roles of academics and researchers in the implementation of the MDGs.</p> <p>They're expected to create enabling environment in terms of infrastructure and other facilities to aid the academics and researchers in the pursuit of the objectives of the MDGs. They should particularly provide the necessary and sufficient funding to facilitate the performance of academics and researchers in the search for ways of implementing the MDGs.</p> <p>They have to ensure the maintenance and sustainability of high quality performance in professional practice among academics and researchers.</p> <p>New areas of training at the universities in Africa e.g. environmental planning and management should be opened up as a substitute to similar courses offered in the western universities.</p> <p>They're expected to encourage universities and academicians to go beyond research and transform research output in the continent into innovations.</p> <p>They should favour the establishment of a continent-wide network of universities and academicians to foster information exchange sharing. A way to explore is fostering the alliance of African universities and encourage inter-country research projects with full involvement of students in the countries involved.</p> <p>They're expected to develop environmentally sustainable curriculum at both primary, secondary and tertiary level; and enhance urban planning and governance in the curriculum of African universities. African governments could in this framework promote integration of local universities into the management of African cities and explore ways and means of utilising local university experts instead of hiring of foreign experts. Promoting the involvement of researchers and academicians in the evaluation and monitoring of donor funded projects in African cities could be an opportunity both for researchers and local authorities.</p> <p>They should encourage North-South collaboration in research among academicians/researchers at the universities on the continent; and foster collaborative partnerships.</p>
23	Professionals of central and local administrations	<p>Central Governments should formulate appropriate policies to holistically address issues pertinent to local authorities. More particularly they're challenged to showing political will in assisting professionals to eradicate slum dwelling through appropriate urban renewal programmes</p> <p>They should demonstrate effective commitment to dialogue with professionals of local authorities on how best to address the issue of poverty in local authorities</p> <p>They're expected to providing capacity to local authorities through skills training needed for appropriate development planning and evaluation</p>